

SOMMAIRE

- DES PRODUITS QUI VONT PLUS LOIN p. 1
- SOUS LA LOUPE DU GROUPE CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE FONDS DESJARDINS p. 1-2
- FONDS DESJARDINS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ENBRIDGE ... p. 2
- COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE DE BARRICK GOLD p. 3
- L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE À RIO+20 p. 4

DES PRODUITS QUI VONT PLUS LOIN

En lançant le Fonds Desjardins Environnement en 1990, Fonds Desjardins lançait le 1^{er} fonds en Investissement socialement responsable (ISR) au Québec et le 2^e au Canada. En 2009, Fonds Desjardins bonifiait son offre en ISR en créant les Portefeuilles SociéTerre, des solutions d'investissement, composés du

Fonds Desjardins Environnement et d'une sélection de Fonds Éthiques de Placements NEI.

Ce printemps, Fonds Desjardins lançait une campagne invitant les Québécois qui désirent investir selon leurs convictions à se renseigner sur les Portefeuilles SociéTerre. Nous sommes nombreux à recycler, à acheter des produits locaux, à se déplacer en vélo et à économiser l'eau, aussi, il est intéressant de savoir que nous pouvons également contribuer à améliorer notre environnement grâce à nos placements.

La campagne « Investir selon ses convictions, c'est possible. » a été diffusée à la radio et sur le Web entre le 28 mai et le 30 juin 2012. De plus, nous vous invitons à consulter l'édition d'été de la revue *Espace D* pour en savoir plus sur l'investissement socialement responsable.



SOUS LA LOUPE DU GROUPE CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE FONDS DESJARDINS

Les titres du Fonds Desjardins Environnement sont évalués en vertu des termes de la Politique d'évaluation environnementale de Fonds Desjardins. Ainsi, les entreprises sont évaluées en fonction de leurs objectifs en matière de gestion environnementale et des moyens mis en place pour les atteindre.

Cette évaluation est réalisée par le Groupe consultatif en environnement de Fonds Desjardins depuis la création du Fonds Desjardins Environnement. Le Groupe, présidé par M. Claude Villeneuve, est composé d'experts indépendants, spécialistes des questions environnementales. Les entreprises dans lesquelles le Groupe constate de bonnes pratiques par rapport à leurs industries respectives sont alors recommandées par le Groupe au gestionnaire de portefeuille.

Les recommandations du Groupe consultatif sont basées sur un ensemble de dimensions telles que :

- L'existence d'une politique environnementale effective ou d'une politique de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui inclut l'environnement;
- L'existence de mesures de prévention des accidents, de minimisation de leurs impacts environnementaux et humains (plans d'urgence);
- L'adhésion à des codes, normes et certifications volontaires vérifiées par une tierce partie indépendante et qui soient généralement reconnues en environnement et dans le secteur d'activité de l'entreprise (ex. : la série ISO 14000 ou FSC dans la foresterie, etc.);
- La divulgation de l'engagement et de la performance environnementale dans des documents publics (rapport annuel, environnemental ou de développement durable);
- Les poursuites, mises en accusation, condamnations ou amendes liées à des problèmes de protection de l'environnement ou à des accidents survenus au cours des quatre dernières années et résultant de négligence ou de mauvaise gestion.

L'ensemble des titres admissibles au portefeuille constitue un « univers restreint de titres » ensuite soumis au gestionnaire de portefeuille.

En 2010-2011, les titres se qualifiant pour constituer cet univers restreint représentaient moins de la moitié des entreprises composant l'indice boursier canadien. Dans les secteurs contentieux, c'est-à-dire à risque environnemental plus élevé, les titres rejetés représentaient 60 % des titres du secteur de l'énergie, et 70 % des titres du secteur des matériaux. Ce que ces chiffres nous indiquent, c'est qu'il y a place à l'amélioration.

FONDS DESJARDINS À L'AGA D'ENBRIDGE

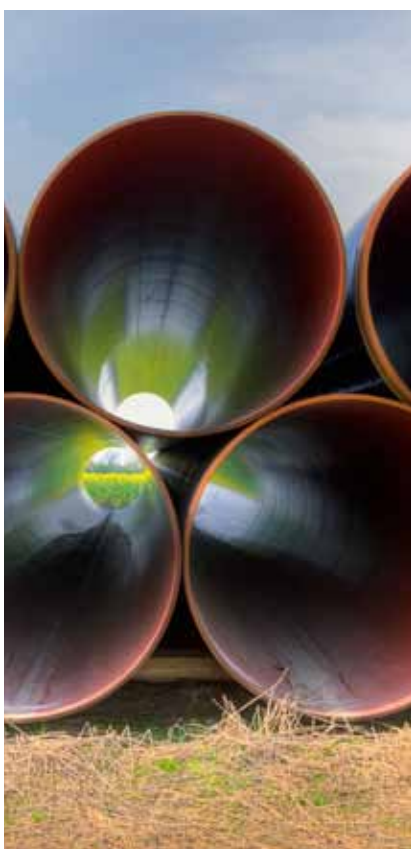
L'approche en investissement socialement responsable de Fonds Desjardins encourage les entreprises dont il est actionnaire à améliorer leurs pratiques par le biais de différentes stratégies. Le programme d'engagement des entreprises inclut des mécanismes tels que le dialogue et la proposition d'actionnaire, des mécanismes récemment utilisés dans le cadre du projet Northern Gateway d'Enbridge.



Le 9 mai dernier, nous étions présents à l'assemblée générale annuelle (AGA) d'Enbridge pour faire part des inquiétudes soulevées par le projet d'oléoduc Northern Gateway. Depuis 2006, notre partenaire Placements NEI soutient que la contestation des Premières Nations pourrait faire échouer le projet. Ces préoccupations se révèlent fondées lorsque nous constatons les nombreuses interventions des représentants des communautés autochtones qui ont sillonné le pays pour proclamer leur opposition à l'extérieur comme à l'intérieur des lieux où se tenait l'AGA.

Nous avons assisté à l'AGA en compagnie de nos partenaires pour présenter une proposition d'actionnaires qui demandait à Enbridge comment les risques liés à l'opposition des Premières Nations seraient-ils pris en considération dans sa décision d'aller de l'avant avec son projet Northern Gateway. Dans la mesure où le projet devait se poursuivre sans l'accord de toutes les Premières Nations, nous voulons savoir comment la société entend gérer les risques relatifs à l'exploitation, à l'atteinte à sa réputation et à la responsabilité légale.

La proposition d'actionnaires est donc passée au vote. La proposition a rallié 28,5 % des voix et provoqué l'abstention de 10,7 % des actionnaires, ce qui signifie que près de 40 % des actionnaires ont voté contre la recommandation du conseil d'administration. Au cours des prochains mois, nous évaluerons comment relancer les discussions avec Enbridge.



COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE DE BARRICK GOLD

Afin d'inciter la société minière Barrick Gold à améliorer ses pratiques, Fonds Desjardins et son partenaire, Placements NEI, par l'entremise des Portefeuilles SociéTerre et du Fonds Desjardins Environnement, ont engagé la société dans un dialogue.

Dès avril 2010, Placements NEI entamait un dialogue avec Barrick Gold pour promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) auprès des dirigeants. La firme de placement estimait à l'époque que le peu d'attention accordée par la société à cet aspect de ses activités exacerbait les problèmes liés aux droits de la personne dans certains de ses sites miniers. Cette inquiétude a incité Placements NEI à présenter une proposition d'actionnaires sur la surveillance des enjeux RSE et des droits de la personne.

En 2011, Barrick Gold répondait à la proposition et invitait un expert à siéger à son conseil d'administration. Si les efforts de la société ont été salués, les qualifications de l'expert ne correspondaient pas, selon Placements NEI, aux principales faiblesses de la société sur le plan de la RSE, à savoir les droits de la personne dans les pays en développement.

Heureusement, le virage RSE amorcé par Barrick Gold ne se limitait pas à cette nomination. En octobre 2011, la société a annoncé qu'elle mettait sur pied un programme d'évaluation des droits de la personne pour favoriser leur respect.

Puis, plus tôt ce printemps, Barrick Gold a créé un comité consultatif sur la RSE pour encadrer ce programme. Placements NEI s'est déclaré satisfait du choix des premiers membres du comité composé de sommités dans le domaine de la RSE et des droits de la personne, notamment des experts dont la société de placement avait auparavant moussé la candidature.

Les bonnes nouvelles se multiplient, car en même temps qu'elle annonçait la création de son comité consultatif, Barrick Gold révélait que M. John Ruggie, Ph. D., auteur des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, prêterait ses services de conseiller spécial à la société pour la mise en œuvre du cadre desdits principes directeurs et de la politique de la société en matière de droits de la personne.

La réunion de tous ces spécialistes permet de croire que Barrick Gold tient sincèrement à gérer les risques de RSE et à améliorer son bilan en matière de droits de la personne.



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE À RIO+20

Au mois de juin se déroulait, à Rio de Janeiro au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, plus communément appelée Rio+20. L'investissement responsable y était présent. En effet, plusieurs représentants d'organisations actives dans le domaine y étaient, incluant les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies dont Fonds Desjardins est signataire. Les PRI y ont fait la promotion d'un énoncé encourageant les gouvernements à intégrer les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises dans la divulgation des entreprises.



La convention propose deux choses :

- Premièrement, elle demande aux gouvernements de s'engager à développer une réglementation nationale pour encourager la divulgation des enjeux importants liés à la responsabilité sociale des entreprises dans leur rapport annuel.
- Deuxièmement, elle propose un mécanisme flexible qui permettrait aux entreprises de se soustraire à cette divulgation à condition d'expliquer aux actionnaires, créanciers et autres parties prenantes les raisons qui motivent cette décision.

Il est important de savoir qu'au niveau mondial, c'est plus de 75 % des entreprises qui ne divulguent pas d'informations liées à la responsabilité sociale, ce qui brime l'accès à l'information des investisseurs.

Pour en savoir plus sur l'ISR et les portefeuilles SociéTerre, consultez votre conseiller de Desjardins ou la section ISR de fondsdessjardins.com.

Nous avons à cœur de connaître vos interrogations et commentaires sur l'investissement socialement responsable. Écrivez-nous à isr@desjardins.com.

